

AVIS

RUR.20.179.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Monsieur Eric Graitson (asbl Natagora) dans le cadre de la conservation sur le long terme des populations indigènes de coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et portant sur l'introduction d'individus dans la RND de la carrière d'Ampsin (Amay) et la RNA du Thier de Boirs (Bassenge), en complément des deux sites initialement retenus en 2017 pour faire l'objet de translocations

Avis adopté le 2/07/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 19/06/2020 (copie avancée par mail)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/Sorties 2020 : 9610 (dossier n°2020-RS-23)

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Consultation électronique menée du 25/06/2020 au 02/07/2020

AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, ceci notamment au vu de la situation de vulnérabilité de l'espèce et des excellents résultats obtenus au niveau des deux sites d'accueil initialement retenus en 2017.

L'opération envisagée s'inscrit en outre dans la suite logique du plan de sauvetage de coronelles effectué dans le cadre des mesures d'atténuation imposées lors des travaux de modernisation de la ligne SNCB 162 entre Grupont et Marbehan. Celui-ci prévoyait un déplacement des individus présents sur le chantier vers le Domaine de Han-sur-Lesse, dans un but d'élevage et in fine de translocation des juvéniles dans des sites de compensation judicieusement choisis. Or, le dossier apporte les garanties nécessaires à cet égard, comme en témoigne l'avis favorable du DEMNA (courriel du 9 juin 2020 de Monsieur Philippe Goffart).

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" demande à être tenu informé des résultats obtenus sans attendre le terme des 4 années du projet.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »